

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

39124-07

Séance du

- 9 NOV. 2007

RÉSEAU DES TRANSPORTS

ENGAGEMENT D'UNE ÉTUDE RELATIVE A L'INTERMODALITÉ SUR LE RÉSEAU DES LIGNES RÉGULIÈRES DÉPARTEMENTALES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la réalisation d'une étude sur l'intermodalité dans les transports publics du Haut-Rhin selon les préconisations du rapport,
- Autorise le Président à engager et à signer les marchés afférents.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions